

1937

1937

1937

FUSION-ABSORPTION

DE LA SOCIETE ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE

PAR LA SOCIETE @ COM. EXPERTISE - SOCIETE D'EXPERTISE
COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

APC

@ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 7 BOULEVARD DANTON
47300 VILLENEUVE SUR LOT
324264290 RCS AGEN

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsieur ALAIN PECHMAGRE-CAMINADE, agissant en qualité de gérant et au nom de la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est 7 BOULEVARD DANTON 47300 VILLENEUVE SUR LOT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 324264290 RCS AGEN,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 03 Novembre 2011,

Ci-après dénommée "la société absorbante",

D'UNE PART,

ET:

- Monsieur ALAIN PECHMAGRE-CAMINADE, agissant en qualité de gérant et au nom de la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE, Société à responsabilité limitée, au capital de 1 088 000 euros, dont le siège social est PARC CADERA SUD 8

RUE APOLLO 33700 MERIGNAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 404483356 RCS BORDEAUX,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 25 OCTOBRE 2011,

Ci-après dénommée "la société absorbée",

D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit:

CHAPITRE I : EXPOSE

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes est une Société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

Dans tous pays, l'exercice des professions d'expert comptable et de commissaire aux comptes telles qu'elles sont définies par l'ordonnance modifiée du 19 septembre 1945 et la loi modifiée du 24 juillet 1966 et telles qu'elles pourraient l'être par tous textes législatifs ultérieurs. Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. Elle ne peut prendre de participations financières dans les entreprises industrielles, commerciales, agricoles ou bancaires, ni dans les sociétés civiles à l'exclusion de celles qui ont pour seul objet de faciliter l'exercice de l'activité professionnelle et libérale de leurs membres. Elle ne peut non plus se trouver sous la dépendance, même indirecte, d'aucune personne ou d'aucun groupe d'intérêts..

La durée de la Société est de 50 ans et ce, à compter du 16/04/1982.

Le capital social de la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes s'élève actuellement à 1 000 000 euros. Il est réparti en 10000 parts de 100 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

2/ La société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE est une Société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est : EXPERTISE COMPTABLE.

La durée de la Société est de 44 ans et ce, à compter du 27/06/2002.

Le capital social de la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE s'élève actuellement à 1 088 000 euros. Il est réparti en 68000 parts de 16 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

3/ La société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes détient 68000 parts de la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE, soit la totalité des parts composant le capital de la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE.

4/ Monsieur ALAIN PECHMAGRE-CAMINADE, gérant de la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes est également gérant de la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE.

II - Motifs et buts de la fusion

La présente fusion est envisagée dans un souci de simplification et de rationalisation des structures, pour conduire à une meilleure efficacité économique.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes, arrêtés au 30 JUIN 2011 (date de clôture de l'exercice pour chacune des sociétés intéressées).

Les bilans, comptes de résultat et annexes, arrêtés au 30 JUIN 2011, de chacune des sociétés soussignées, figurent en annexe à la présente convention.

IV - Méthodes d'évaluation

Les éléments d'actif et de passif apportés sont évalués à leur valeur comptable, tels qu'ils figurent dans les comptes de la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE, arrêtés au 30 JUIN 2011, conformément au règlement CNC 2004-01 (Arrêté du 7 juin 2004, JO du 8, p. 10115).

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

CHAPITRE II : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 30 JUIN 2011. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE sera dévolu à la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, société absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

II - Apport de la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE

A) Actif apporté

- Autres immobilisations corporelles...
- Créances et disponibilités.....

Soit un montant de l'actif apporté de

1080000,00 euros

645712,68 euros

1.725.712,68 euros

B) Passif pris en charge

Autres dettes
 Soit un montant de passif apporté de
 1484,80 euros

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE à la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes s'élève donc à :

- Total de l'actif.....	1.725.712,68 euros
- Total du passif.....	1484,80 euros
Soit un actif net apporté de	<u>1.724.227,88 euros</u>

III - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE à la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes s'élève donc à 1.724.227,88 euros.

La société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes étant propriétaire de la totalité des 6800 parts sociales de la société absorbée et ne pouvant devenir propriétaire de ses propres parts, renonce, si la fusion se réalise, à exercer ses droits, du fait de cette réalisation, en sa qualité d'associée de la société absorbée.

Par suite de cette renonciation, conformément à l'article L.236-3 du Code de commerce, il ne sera procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation du capital de la société absorbante.

486

IV - Prime de fusion

L'opération ne donnant pas lieu à création de parts de la société absorbante, aucune prime de fusion n'est constituée.

V - Mali de fusion

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (1724227,88 euros) et la valeur comptable dans les livres de la société absorbante des parts sociales de la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE dont elle était propriétaire (4270327,00 euros), soit 2.546.099,12 euros, constituera un mali de fusion.

Ce mali de fusion sera comptabilisé au compte 207000 «Mali de fusion Alios Conseil Paris Ile de France»

VI - Propriété et jouissance

La société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 01 JUILLET 2011.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE, depuis le 01 JUILLET 2011 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes.

Les comptes de la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE afférents à cette période, seront remis à la société absorbante par les responsables légaux de la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III : Charges et conditions

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE à la date du 30 JUIN 2011, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 30 JUIN 2011, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou

nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à la loi, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la société absorbée et ceux de ses salariés transférés à la

APC

société absorbante par l'effet de la loi, subsisteront entre la société absorbante et lesdits salariés dont la liste est ci-annexée.

La société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

III - Pour ces apports, la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : Conditions suspensives

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes de la fusion par voie d'absorption de la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE,

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 31/12/2011 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

La société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes de la totalité de l'actif et du passif de la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE.

CHAPITRE V : Déclarations générales

La société absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;

- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérerait nécessaire ;

- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes ont été régulièrement entreprises ;

- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créée.

- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;

- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

- Que les biens et droits immobiliers apportés ne sont grevés d'aucun privilège, ni hypothèque ou sûreté réelle, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du

chef de la société absorbée, cette dernière devrait en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;

- Que la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE s'oblige à remettre et à livrer à la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

I - Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II- Dispositions plus spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

A/ Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

La formalité sera soumise au droit fixe prévu par la loi.

B/ Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 01 JUILLET 2011. En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par

L'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les soussignés, représentants de la société absorbante et de la société absorbée, rappellent que la société absorbante détient la totalité des parts de la société absorbée et que la présente fusion constitue une opération de restructuration interne. Conformément au règlement CNC 2004-01 précité, les apports seront transcrits dans les écritures de la société absorbante à leur valeur comptable, tels qu'ils figurent dans les comptes de la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE, arrêtés au 30 JUIN 2011.

Les soussignés, es-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

La présente fusion retenant les valeurs comptables au 30 JUIN 2011 comme valeurs d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la société absorbée, la société absorbante, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993 (BOI 4 I-1-93), du 3 août 2000 (BOI 4 I-2-00) et du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05), reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la société absorbée en faisant ressortir distinctement la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et dépréciations constatés. Elle continuera, en outre, de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée.

En conséquence, la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes s'engage :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, ainsi que la réserve spéciale où la société absorbée aura porté la provision pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du Code général des impôts ;

- à inscrire au passif de son bilan la provision pour hausse des prix figurant dans les écritures de la société absorbée et qui était afférente aux éléments transférés en distinguant le montant des dotations de chaque exercice et à rattacher ultérieurement

ces dotations à ses bénéfices imposables dans les mêmes conditions qu'aurait dû le faire la société absorbée ;

- à reprendre à son passif, si elles ont été constatées par la société absorbée, les provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et à long terme ainsi qu'aux crédits à moyen terme résultant de ventes ou de travaux effectués à l'étranger, la provision des entreprises de presse, la provision pour reconstitution de gisements pétroliers et miniers, la provision pour investissements, et la provision pour charges exceptionnelles des entreprises d'assurance et de réassurance ;

- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du Code général des impôts) ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (article 210 A-3.c. du Code général des impôts) ;

- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts ;

La société absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

C/Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts issu de l'article 89 de la loi de finances rectificative pour 2005 du 30 décembre 2005. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société absorbée si elle avait réalisé l'opération.

D/Participation des employeurs à l'effort de construction

En application de l'article 163 de l'annexe II du Code général des impôts, la société absorbante déclare reprendre à son compte l'ensemble des droits et obligations de la société absorbée concernant l'investissement dans la construction.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

A/ La société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

APC

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte. En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société @ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, es-qualités, élisent domicile en leurs sièges sociaux respectifs indiqués en tête des présentes.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux sous-signés, es-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Fait à VILLENEUVE/LOT
Le 03 NOVEMBRE 2011
En huit exemplaires

Pour la société

@ COM. EXPERTISE - Société d'Expertise

Comptable

et de Commissariat aux Comptes

M. ALAIN PECHMAGRE-CAMINADE

ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE

M. ALAIN PECHMAGRE-CAMINADE

Les annexes ci-dessous font partie intégrante du présent acte.

I - Comptes annuels au 30 juin 2011 de la société @COM EXPERTISE

II - Comptes annuels au 30 juin 2011 de la société ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE

III - Liste des filiales

IV - Etat des suretés réelles

**I - Comptes annuels au 30 juin 2011 de la société @COM
EXPERTISE**

48c

A COM EXPERTISE

7 BD DANTON

47300 VILLENEUVE SUR LOT

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2010 au 30/06/2011

édité le 14/10/2011

A06

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

Edité le 14/10/2011

Période du 01/07/2010 au 30/06/2011

ACTIF		Exercice clos le 30/06/2011 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2010 (12 mois)
-------	--	---	---

		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 500,00						
Autres immobilisations corporelles	73 498,03	52 992,08		20 505,95	0,08		
Autres Participations	19 066 886,35	500 000,00		18 566 886,35	70,42	18 438 296,50	72,28
Autres titres immobilisés	15 000,00			15 000,00	0,06	15 000,00	0,06
Autres immobilisations financières	1 520,00			1 520,00	0,01	1 520,00	0,01
TOTAL (I)	19 158 404,38	554 492,08		18 603 912,30	70,56	18 484 400,85	72,46
Actif circulant							
Clients et comptes rattachés	2 289 791,84			2 289 791,84	8,68	1 884 991,58	7,39
Autres créances							
. Personnel	850,00			850,00	0,00	1 600,00	0,01
. Etat, impôts sur les bénéfices						221 617,00	0,87
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	18 523,19			18 523,19	0,07	19 666,64	0,08
. Autres	2 522 913,12			2 522 913,12	9,57	2 243 377,03	8,79
Values mobilières de placement	1 822 368,47			1 822 368,47	6,91	1 822 368,47	7,14
Disponibilités	1 102 122,97			1 102 122,97	4,18	828 644,45	3,25
Charges constatées d'avance	6 385,00			6 385,00	0,02	2 689,00	0,01
TOTAL (III)	7 762 954,59			7 762 954,59	29,44	7 024 954,17	27,54
Charges à répartir sur plusieurs exercices							
(III)							
(IV)							
Primes de remboursement des obligations							
Ecart de conversion actif							
TOTAL ACTIF (0 à V)	26 921 358,97	554 492,08		26 366 866,89	100,00	25 509 355,02	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2010 au 30/06/2011

Présenté en Euros

Edité le 14/10/2011

A COM EXPERTISE

page 3

PASSIF		Exercice clos le 30/06/2011 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2010 (12 mois)
--------	--	---	---

Capitaux propres	Capital social ou individuel (dont versé :)	1 000 000,00	3,79	1 000 000,00	3,92
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	419 449,35	1,59	419 449,35	1,64
	Réserve légale	100 000,01	0,38	100 000,01	0,39
	Réserves statutaires ou contractuelles	13 295 432,79	50,42	9 689 015,75	37,98
Résultat de l'exercice		2 302 017,00	8,73	3 696 417,04	14,49
TOTAL (I)		17 116 899,15	64,92	14 904 882,15	58,43
Provisions pour risques et charges					
TOTAL (II)					
Emprunts et dettes	Emprunts	7 497 088,03	28,43	8 838 341,85	34,65
	. Découverts, concours bancaires	56,00	0,00		
	Emprunts et dettes financières diverses	19 580,00	0,07	44 221,31	0,17
	. Divers	687 622,62	2,61	1 005 314,39	3,94
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 186,95	0,68	119 092,26	0,47
	Dettes fiscales et sociales	31 955,00	0,12	33 668,00	0,13
	. Personnel	29 062,73	0,11	43 082,72	0,17
	. Organismes sociaux	152 882,00	0,58	440 063,82	1,73
	. Etat, impôts sur les bénéfices	424 982,22	1,61	8 862,00	0,03
	. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 720,00	0,02	71 826,52	0,28
	. Autres impôts, taxes et assimilés	221 832,19	0,84		
	Autres dettes				
TOTAL (IV)		9 249 967,14	35,08	10 604 472,87	41,57
TOTAL PASSIF (I à V)		26 366 866,89	100,00	25 509 355,02	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/07/2010 au 30/06/2011

Edité le 14/10/2011

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le 30/06/2011 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2010 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
---	---	-----------------------------------	---

France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
2 260 372,96	2 260 372,96	2 260 372,96	100,00	2 102 508,08	100,00	157 864	7,51
Chiffres d'Affaires Nets		2 260 372,96	100,00	2 102 508,08	100,00	157 864	7,51
Production vendue services		2 260 372,96	100,00	2 102 508,08	100,00	157 864	7,51

Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	18 860,90	0,83	6 046,03	0,29	12 814	211,94	7 407	107,97	8,47
Autres produits	547,78	0,02	-6 860,00	-0,32	7 407	107,97			
Total des produits d'exploitation	2 279 781,64	100,86	2 101 694,11	99,86	178 087	8,47			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	40 797,56	1,80	29 696,43	1,41	11 101	37,38			
Autres achats et charges externes	359 705,58	15,91	289 325,35	13,76	70 380	24,33			
Impôts, taxes et versements assimilés	72 193,76	3,19	77 743,53	3,70	-5 550	-1,73			
Salaires et traitements	579 738,54	25,65	590 171,41	28,07	-10 433	-1,76			
Charges sociales	287 090,55	12,70	263 985,22	12,56	23 105	8,75			
Dotations aux amortissements sur immobilisations	9 078,40	0,40	9 078,40	0,43	0,00	0,00			
Autres charges	450,23	0,02	8 089,19	0,38	-7 639	-94,43			
Total des charges d'exploitation	1 349 054,62	59,68	1 268 089,53	60,31	80 965	6,38			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	930 727,02	41,18	833 604,58	39,55	97 123	11,65			
Bénéfice attribué ou perte transférée	16 347,00	0,72	17 832,45	0,85	-1 485	-8,32			
Produits financiers de participations	2 409 562,44	106,60	3 350 276,91	159,35	-940 714	-28,07			
Autres intérêts et produits assimilés	50 233,72	2,22	54 428,52	2,59	-4 195	-1,70			
Total des produits financiers	2 459 796,16	108,82	3 404 705,43	161,94	-944 909	-27,74			
Dotations financières aux amortissements et provisions	500 000,00	22,12	283 687,42	13,49	500 000	N/S			
Intérêts et charges assimilées	291 693,96	12,90	283 687,42	13,49	8 006	2,82			
Total des charges financières	791 693,96	35,02	283 687,42	13,49	508 006	19,07			
RÉSULTAT FINANCIER	1 668 102,20	73,80	3 121 018,01	148,44	-1 452 916	-46,54			
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 615 176,22	115,70	3 972 455,04	188,84	-1 357 279	-34,16			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 278,00	0,10	213 400,00	10,15	2 278	N/S			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	14 392,78	0,64	213 400,00	10,15	-199 008	-89,25			
Total des produits exceptionnels	16 670,78	0,74	213 400,00	10,15	-196 730	-82,16			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	120 000,00	5,31	42 859,00	2,04	77 141	179,99			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 200,00	0,41	252 439,00	12,01	-243 239	-96,35			
Total des charges exceptionnelles	129 200,00	5,72	295 298,00	14,06	-166 098	-56,24			
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-112 529,22	-4,97	-81 898,00	-3,89	-30 631	-37,39			
Impôts sur les bénéfices	200 630,00	8,88	194 140,00	9,23	6 490	3,34			
Total des Produits	4 772 595,58	211,14	5 737 631,99	272,89	-965 036	-16,81			
Total des Charges	2 470 578,58	108,30	2 041 214,95	97,08	429 364	21,03			
RÉSULTAT NET	2 302 017,00	101,84	3 696 417,04	175,81	-1 394 400	-37,71			
Bénéfice	2 302 017,00	101,84	3 696 417,04	175,81	-1 394 400	-37,71			
Bénéfice									

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2011 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2010 (12 mois)
-------	---	---

[illegible]

BILAN ACTIF

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Période du 01/07/2010 au 30/06/2011

Edité le 14/10/2011

ACTIF

Exercice clos le

30/06/2011

(12 mois)

Exercice précédent

30/06/2010

(12 mois)

--	--	--

418100 FACTA ETABLIR	2 043 536,09	Brut	Amort. & Prov	Net	%
Autres créances					
Personnel	850,00			850,00	0,00
425000 ACOMPTES/REMUNERATIONS	850,00			850,00	0,00
. Etat, impôts sur les bénéfices					
444000 ETAT IMPOT BENEFICES					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
445660 TVA DED.S/ACHATS	18 523,19			18 523,19	0,07
445810 TVA A REGULARISER	10 972,96			10 972,96	0,04
445860 TVA FACT NON PARVENUE	1 641,00			1 641,00	0,01
Autres	5 909,23			5 909,23	0,02
2 522 913,12				2 522 913,12	9,57
409800 ACOMPTES FOURNISSEURS	146 471,96			146 471,96	0,56
451006 CPT CRT DOYARACABAL EXPERTISE	241 440,85			241 440,85	0,92
451100 C/C @ COM EXPERTISE VILLENEUVE	140 435,05			140 435,05	0,53
451111 COMPTES COURANT PERIGORD	100 623,00			100 623,00	0,38
451115 COMPTES COURANT QUERCY	97 996,00			97 996,00	0,37
451130 @ COM EXPERTISE BIGORRE	96 606,00			96 606,00	0,37
451160 COMPTES COURANT P I F	95 726,83			95 726,83	0,38
451897 COMPTES COURANT RHONE ALPES	185 000,00			185 000,00	0,70
455480 COMPTES COURANT BBC FINANCE	417 774,00			417 774,00	1,58
455640 COMPTES COURANT GUYENNE	99 891,27			99 891,27	0,38
467000 DEB. & CRED.DIVERS	152,45			152,45	0,00
467010 AVANCE FABIENNE VVE	152,45			152,45	0,00
467011 AVANCE J LOUIS AGEN	115 874,00			115 874,00	0,44
467210 DEBITEURS EXPERTA	3 509,91			3 509,91	0,01
467320 DEBITEUR DIVERS D PIQUER	42 000,00			42 000,00	0,16
467450 COMPTES COURANT MB INVEST	1 069,98			1 069,98	0,00
467610 D D PORTAILLON	234 346,71			234 346,71	0,89
467650 DEBITEUR SOFEC INVEST	48 872,43			48 872,43	0,19
467700 SCI MARSALLES	46 500,00			46 500,00	0,18
467800 DEBITEURS INSTINC	208 776,06			208 776,06	0,79
467810 DEBITEUR ACC	198 494,17			198 494,17	0,75
467820 DEBITEUR A COM AUDIT SUD	1 200,00			1 200,00	0,00
468700 PRODUITS A RECEVOIR					
Valeurs mobilières de placement	1 822 368,47			1 822 368,47	6,91
503000 TITRES DE PLAC.BNP	474 167,99			474 167,99	1,80
503001 SICAV BNP VVE	140 629,59			140 629,59	0,53
503003 SICAV CAISSE EPARGNE	13 552,00			13 552,00	0,05
503004 RYTHMIC BP CA	200 000,00			200 000,00	0,78
503005 51 SICAV CASH INVEST	99 081,78			99 081,78	0,38
503100 TITRES DE PLAC.B.P.	457 936,38			457 936,38	1,74
503120 SICAV BNP CASH INV AGEN	80 998,77			80 998,77	0,31
503120 SICAV BNP CASH INV AGEN	155 823,96			155 823,96	0,59
503200 PLACEMENTS KHEOPS	200 078,00			200 078,00	0,78
503300 PARTS SOCIALES	100,00			100,00	0,00
Disponibilités	1 102 122,97			1 102 122,97	4,18
512100 CRCA VILLENEUVE	2 345,27			2 345,27	0,01
512110 B.N.P.AGEN	129 821,50			129 821,50	0,49
512200 CREDIT COMMERCIAL SUD OUEST	15,48			15,48	0,00
512220 CAISSE EPARGNE VILLEN	182,59			182,59	0,00
512300 C.A. Cte SOUILLAC	17 126,20			17 126,20	0,08
512400 CCP	869,22			869,22	0,00
512500 BNP Cte VILLEN	910 943,87			910 943,87	3,45
512510 STE GENERALE VVE	455,45			455,45	0,00
512520 C I C VILLEN	1 252,75			1 252,75	0,00
512600 BANQUE POPULAIRE CASH POOLING	9 847,44			9 847,44	0,04
512700 BANQUE POP CENTRE ATLANT.	16 389,79			16 389,79	0,06

1 850 389,15	Net	%
7,25		

1 600,00	Net	%
0,01		

1 600,00	Net	%
0,01		

221 617,00	Net	%
0,87		

221 617,00	Net	%
0,87		

19 666,64	Net	%
0,08		

8 690,64	Net	%
0,03		

10 976,00	Net	%
0,04		

2 243 377,03	Net	%
8,79		

1 431,53	Net	%
0,01		

141 080,96	Net	%
0,55		

137 457,27	Net	%
0,54		

99 886,31	Net	%
0,39		

17 396,97	Net	%
0,07		

37 976,97	Net	%
0,15		

150 000,00	Net	%
0,59		

648 676,82	Net	%
2,54		

245 276,18	Net	%
0,96		

152,45	Net	%
0,00		

152,45	Net	%
0,00		

111 611,00	Net	%
0,44		

3 509,91	Net	%
0,01		

212 000,00	Net	%
0,83		

1 069,98	Net	%
0,00		

212 859,96	Net	%
0,83		

44 979,43	Net	%
0,18		

176 487,84	Net	%
0,69		

1 371,00	Net	%
0,01		

1 822 368,47	Net	%
7,14		

474 167,99	Net	%
1,86		

140 629,59	Net	%
0,55		

13 552,00	Net	%
0,05		

200 000,00	Net	%
0,78		

99 081,78	Net	%
0,39		

457 936,38	Net	%
1,80		

80 998,77	Net	%
0,32		

155 823,96	Net	%
0,61		

200 078,00	Net	%
0,78		

100,00	Net	%
0,00		

828 644,45	Net	%
3,25		

1 007,33	Net	%
0,00		

69 138,00	Net	%
0,27		

1 071,84	Net	%
0,00		

904,56	Net	%
0,00		

14 128,21	Net	%
0,06		

313,84	Net	%
0,00		

348 104,23	Net	%
1,36		

718,61	Net	%
0,00		

756,25	Net	%
0,00		

10 266,41	Net	%
0,04		

57 424,63	Net	%
0,23		

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2011 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2010 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
512800 HSBC	1 344,30		1 344,30	0,01	323 951,85	1,27
512810 BANQUE POPULAIRE VE	10 105,89		10 105,89	0,04	858,69	0,00
512900 CREDIT LYONNAIS	493,15		493,15	0,00		
512910 CAISSE EPARGNE BRIVE 804	930,07		930,07	0,00		
Charges constatées d'avance	6 385,00		6 385,00	0,02	2 689,00	0,01
486000 CHARGES CONSTAT.D._AVANCE	6 385,00		6 385,00	0,02		
TOTAL (II)	7 762 954,59		7 762 954,59	29,44	7 024 954,17	27,54
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
(III)						
(IV)						
(V)						
Primes de remboursement des obligations						
Ecart de conversion actif						
TOTAL ACTIF (0 à V)	26 921 358,97	554 492,08	26 366 866,89	100,00	25 509 355,02	100,00

APC

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2011 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2010 (12 mois)
--------	---	---

[illegible]

PASSIF	
Exercice clos le 30/06/2011 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2010 (12 mois)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 186,95	0,68	119 092,26	0,47
401000 FOURNISSEURS	114 602,95	0,43	43 911,70	0,17
408100 FRS FACT. NON PARVENUES	64 584,00	0,24	75 180,56	0,29
Dettes fiscales et sociales				
Personnel				
428200 PROV.CONG.PAYES/SALAIRES	31 955,00	0,12	33 668,00	0,13
428210 PROVISION H/R TT	11 541,00	0,04	13 731,00	0,05
428250 PROVISION GRATIFICATION	1 014,00	0,00	1 437,00	0,01
428250 PROVISION GRATIFICATION	19 400,00	0,07	18 500,00	0,07
Organismes sociaux				
431000 URSSAF	29 062,73	0,11	43 082,72	0,17
431000 URSSAF	4 145,00	0,02	4 203,00	0,02
437120 CAISSE SALAIRES R_P	3 097,65	0,01	3 623,67	0,01
437130 ASSEDIC			747,00	0,00
437150 MUTUELLE OCSO	1 018,08	0,00	1 177,06	0,00
438200 PROV.CONG.PAY/CH.SOCIALE	4 386,00	0,02	5 218,00	0,02
438210 PROVISION C.H/RTT	385,00	0,00	546,00	0,00
438250 PROVISION C/GRATIFICATION	7 372,00	0,03	7 030,00	0,03
438600 ORG.SOC. CHARG.A PAYER	8 659,00	0,03	20 538,00	0,08
Etat, impôts sur les bénéfices				
444000 ETAT IMPOT BENEFICES	152 882,00	0,58		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
445000 ETAT TAXES C.A.	152 882,00	0,58		
445700 TVA COLLECTEE 19,6%	424 982,22	1,61	440 063,82	1,73
Autres impôts, taxes et assimilés				
448000 ETAT CHARGES A PAYER	54 407,00	0,21	132 498,00	0,52
448000 ETAT CHARGES A PAYER	5 720,00	0,02	8 862,00	0,03
Autres dettes				
467200 D.D.SCI DU CLAUX	5 720,00	0,02	8 862,00	0,03
467220 DEBITEUR COFIREX	221 832,19	0,84	71 826,52	0,28
467660 TITRES MILLARD ET PEYRE	53 025,00	0,20	50 629,00	0,20
468600 CHARGES A PAYER	17 745,42	0,07		
	150 000,00	0,57		
	1 061,77	0,00	21 197,52	0,08
TOTAL(IV)	9 249 967,74	35,88	10 604 472,87	41,57
TOTAL PASSIF (I & V)	26 366 866,89	100,00	25 509 355,02	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

COMPTES DE RÉSULTAT

Exercice clos le	Exercice précédent	Variation	%
30/06/2011	30/06/2010	absolue	(12 / 12)

France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
2 260 372,96	2 260 372,96	2 260 372,96	100,00	2 102 508,08	100,00	157 864	7,51
2 258 264,84	2 258 264,84	2 258 264,84	99,91	2 088 788,08	99,35	169 476	8,11
305,12	305,12	305,12	0,01	13 720,00	0,65	-13 720	-100,00
1 803,00	1 803,00	1 803,00	0,08			305	N/S
706130 HON.SOCIAL 19,6						1 803	N/S
706141 FRAIS DOSSIER 19,6%							
706400 PROTECTION JURIDIQUE							
708801 PROD.ANNEXES HT							
Production vendue services							

Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges

781740 PROVISION CLIENTS DOUTEX

791000 TRANSF. DE CHARG. SANS TVA

Autres produits

758100 DIF. REGLT. POSITIF

758200 PROTECTION JURIDIQUE

Total des produits d'exploitation

Achats de marchandises (y compris droits de douane)

607000 ACHAT REFACTORATION

Autres achats et charges externes

604100 PRESTATIONS DIVERSES

604200 PRESTATIONS BLOHORN

606140 OUTILLAGE DIV. INFORM.

606150 CARBURANTS

606400 FOURNITURE BUREAU

613205 LOYER VILLENEUVE

615510 ENTRETIEN VEHICULES

616000 PRIMES D'ASSURANCES

617000 ETUDE

618100 ABONNEMENT

622600 HONORAIRES

622700 FRAIS ACTES

623100 ANNONCES ET INSERTIONS

623400 CADEAUX CLIENTELE

623800 POURBOIRES DONS

625000 MISSIONS RECEPTIONS

625100 DEPLACEMENTS DIRIGEANTS

625105 DEPL. PERSONNEL

626000 AFFRANCHISSEMENT

626100 TELEPHONE

627000 SERVICES BANCAIRES

628000 COTISATIONS

628500 MECENAT

Impôts, taxes et versements assimilés

631200 TAXE APPRENTISSAGE

631300 FORMATION CONTINUE

635110 TAXE PROFESSIONNELLE

635140 TAXE VEHICULE STE

635400 ENREGISTREMENT & TIMBRES

637100 CONTRIB. ORGANIC

637200 CONTRIB. SOC. GENER.

637800 TAXE DIVERSE

Salaires et traitements

641105 SAL. BRUTS VILEN.

641140 REMUN. DIRIGEANTS

COMPTE DE RÉSULTAT

DÉTAILLE Présenté en Euros

Période du 01/07/2010 au 30/06/2011

Edité le 14/10/2011

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

Exercice clos le	Exercice précédent	Variation	%
30/06/2011	30/06/2010	absolue	(12 / 12)

641141 REMUN. J.AUDUBERT	150 000,00	8,64	150 000,00	7,13	0,00
641142 REMUN. P.MAURI	150 000,00	6,64	150 000,00	7,13	0,00
641200 PROVISIONS CONGES PAYES	-2 190,00	-0,09	930,00	0,04	-335,47
641210 PROVISIONS H/RTT	-423,00	-0,01	89,00	0,00	-512
641250 PROVISION GRATIFICATION	900,00	0,04	900	N/S	900
Charges sociales	37 242,37	1,65	33 925,22	12,56	23 105
645100 COT. MUTUELLE OCSO	2 633,94	0,12	1 412,40	0,07	1 221
645120 COT. RETR. -PREV. C_NC	6 904,28	0,31	11 307,35	0,54	4 403
645130 COT. ASSEDI	3 355,87	0,15	6 082,34	0,29	2 727
645180 COT. MEDEC. TRAVAIL	440,00	0,02	61,91	0,00	379
645500 PROV. CONG. PAYCH SOCIALES	-832,00	-0,03	354,00	0,02	-1 186
646010 COT. MALADIE J. AUDUBERT	8 875,00	0,39	9 557,00	0,45	-682
646020 COT. MALADIE A. PECHMAGRE	8 728,00	0,39	10 312,00	0,49	-1 584
646030 COT. MALADIE P. MAURI	8 953,00	0,40	9 420,00	0,45	-467
646110 COT. CAVEC J. AUDUBERT	21 234,50	0,94	20 737,00	0,99	497
646120 COT. CAVEC A. PECHMAGRE	62 498,08	2,76	34 093,01	1,62	28 405
646130 COT. CAVEC P. MAURI	21 258,50	0,94	20 697,50	0,98	561
646210 COT. A.F. J. AUDUBERT	7 931,00	0,35	8 555,00	0,41	-624
646220 COT. A.F. A. PECHMAGRE	7 425,00	0,33	9 620,00	0,46	-2 195
646230 COT. A.F. P. MAURI	8 003,00	0,35	8 433,00	0,40	-430
646310 CGIC/LA FRANCE TNS JA	24 666,96	1,09	15 337,70	0,73	9 329
646320 CGIC/LA FRANCE TNS APC	32 643,97	1,44	44 954,78	2,14	-12 311
646330 CGIC/LA FRANCE TNS PM	24 948,08	1,10	19 091,01	0,91	5 857
648210 PROV. CH/RTT	-161,00	-0,00	34,00	0,00	-195
648250 PROV. CH/GRATIFICATION	342,00	0,02	9 078,40	0,43	342
Dotations aux amortissements sur immobilisations	9 078,40	0,40	9 078,40	0,43	0,00
681100 DOTATION AUX AMORTIS	9 078,40	0,40	9 078,40	0,43	0,00
Autres charges	450,23	0,02	8 089,19	0,38	-7 639
651000 DEPOT MARQUE A COM	450,00	0,02	1 229,19	0,06	-1 229
658100 DIF. REGLEMENT	0,23	0,00	6 860,00	0,33	-6 860
658200 PROTECTION JURIDIQUE					-100,00
Total des charges d'exploitation	1 349 054,62	58,68	1 268 089,53	60,31	80 965
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	930 727,02	41,18	833 604,58	39,66	97 123
Bénéfice attribué ou perte transférée	16 347,00	0,72	17 832,45	0,85	-1 485
755100 QUOTE PART STE PERSONNE	16 347,00	0,72	17 832,45	0,85	-1 485
Produits financiers de participations	2 409 562,44	106,60	3 350 276,91	159,35	-940 714
761000 PRODUITS DE PARTICIPATIONS	2 409 562,44	106,60	3 350 276,91	159,35	-940 714
Autres intérêts et produits assimilés	50 233,72	2,22	54 428,52	2,59	-4 195
768000 AUTRES PROD. FINANCIERS	14 206,72	0,63	6 212,52	0,30	7 994
768100 INTS COMPTES COURANTS	36 027,00	1,59	48 216,00	2,29	-12 189
Total des produits financiers	2 459 796,16	108,82	3 404 705,43	161,94	-944 909
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 615 176,22	115,70	3 972 455,04	168,94	-1 357 279
Dotations financières aux amortissements et provisions	500 000,00	22,12	500 000,00	N/S	500 000
686620 DEPREC. PROV TITRES	500 000,00	22,12	500 000,00	N/S	500 000
Intérêts et charges assimilées	291 693,96	12,90	283 687,42	13,49	8 006
661100 INTS DES EMPRUNTS	278 749,81	12,33	271 353,42	12,91	7 396
661510 INTS COMPTE COURANT	12 944,00	0,57	12 334,00	0,59	610
668800 Arrondis de conversion	0,15	0,00			4,95
Total des charges financières	791 693,96	35,02	283 687,42	13,49	508 006
RÉSULTAT FINANCIER	1 668 102,20	73,80	3 121 018,01	148,44	-1 452 916
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 615 176,22	115,70	3 972 455,04	168,94	-1 357 279

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

Exercice clos le	Exercice précédent	Variation	%
30/06/2011	30/06/2010	absolue	(12 / 12)

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 278,00	2 278,00	0,10	N/S
771000 PROFITS EXCEPTIONNELS	2 278,00	2 278,00	0,10	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	14 392,78	14 392,78	0,64	-93,25
775000 CESSIION ACYIF	209,03	1 191	0,01	-85,06
775600 CESSIION DE TITRES	14 183,75	-197 817	0,63	-83,30
Total des produits exceptionnels	16 670,78	213 400,00	0,74	-82,18
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	120 000,00	42 859,00	5,31	179,99
671000 PERTES EXCEPTIONNELLES	120 000,00	42 859,00	5,31	179,99
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 200,00	252 439,00	0,41	-96,35
675000 CESSIION D'ACTIF	9 200,00	252 439,00	0,41	-100,00
675600 CESSIION D'ACTIF	9 200,00	252 439,00	0,41	N/S
Total des charges exceptionnelles	129 200,00	295 298,00	5,72	-56,24
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-112 529,22	-81 898,00	-4,97	-37,38
Impôts sur les bénéfices	200 630,00	194 140,00	8,88	3,34
695000 IMPOT SUR LES SOCIETES	207 830,00	198 268,00	9,19	4,82
699000 CREDIT IMPOT MECENAT	-7 200,00	-4 128,00	-0,31	-74,41
Total des Produits	4 772 595,58	5 737 631,99	211,14	-16,81
Total des Charges	2 470 578,58	2 041 214,95	109,90	21,03
RÉSULTAT NET	2 302 017,00	3 696 417,04	101,84	-37,71
Bénéfice	2 302 017,00	3 696 417,04	101,84	-37,71
Bénéfice	2 302 017,00	3 696 417,04	101,84	-37,71

II - Comptes annuels au 30 juin 2011 de la société ALIOS
CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE

407

APC

SARL ALIOS CONSEIL PARIS Idéf
8 AVENUE APOLLO
33700 MERIGNAC
BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT
Période du 01/07/2010 au 30/06/2011

ACTIF

Exercice clos le
30/06/2011
(12 mois)du 01/10/2009
au 30/06/2010
(09 mois)

ACTIF		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé	Autres Participations	1 080 000,00		1 080 000,00	62,58	1 080 000,00	61,29
	TOTAL (I)	1 080 000,00		1 080 000,00	62,58	1 080 000,00	61,29
Actif circulant	Clients et comptes rattachés	3 588,00		3 588,00	0,21		
	Autres créances						
	. Etat, impôts sur les bénéfices	1 329,00		1 329,00	0,08	4 446,00	0,25
	. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	62 008,50		62 008,50	3,59	1 248,00	0,07
	. Autres	41 371,33		41 371,33	2,40	632 800,00	35,91
	Valeurs mobilières de placement	536 812,85		536 812,85	31,11	41 371,33	2,35
	Disponibilités	603,00		603,00	0,03	1 609,77	0,09
	Charges constatées d'avance					603,00	0,03
	TOTAL (II)	645 712,68		645 712,68	37,42	682 078,10	38,71
	Charges à répartir sur plusieurs exercices						
TOTAL ACTIF (0 à V)	(III)						
	(IV)						
	(V)						
Ecart de conversion actif	Primes de remboursement des obligations						
	TOTAL ACTIF (0 à V)	1 725 712,68		1 725 712,68	100,00	1 762 078,10	100,00

BILAN PASSIF

PASSIF

Exercice clos le	Exercice précédent
30/06/2011	30/06/2010
(12 mois)	(09 mois)

Capitaux propres		TOTAL (I)	
Capital social ou individuel (dont versé : 1 088 000,00)	1 088 000,00	63,05	1 088 000,00
Réserve légale	10 880,00	0,63	10 880,00
Autres réserves	603 187,45	34,96	603 187,45
Report à nouveau	22 010,65	1,26	22 010,65
Résultat de l'exercice	149,78	0,01	149,78
TOTAL (II)		99,91	1 724 227,88
Provisions pour risques et charges		TOTAL (III)	
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes		TOTAL (IV)	
Emprunts et dettes financières diverses			
. Associés			
Dettes fiscales et sociales			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
Autres dettes			
TOTAL (IV)		0,09	1 484,80
TOTAL PASSIF (I à V)		100,00	1 725 712,68
TOTAL (I à V)		100,00	1 762 078,10

COMPTE DE RÉSULTAT

SARL ALIOS CONSEIL PARIS Idéf

Présenté en Euros

Période du 01/07/2010 au 30/06/2011

COMPTE DE RÉSULTAT			
Exercice clos le	du 01/10/2009	au 30/06/2010	Variation absolue (12 / 09)
30/06/2011	(12 mois)	(09 mois)	%

Chiffres d'Affaires Nets			
France	Exportation	Total	%
3 000,00	3 000,00	8 237,50	100,00
3 000,00	3 000,00	8 237,50	100,00
		-5 237	-63,57
		-5 237	-63,57

Total des produits d'exploitation			
Autres achats et charges externes	2 138,22	71,27	9 449,28
Impôts, taxes et versements assimilés	686,00	22,87	672,00
Autres charges	94,13	122,90	2,42
Total des charges d'exploitation	2 824,22	194,04	10 123,70
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	175,78	5,83	-1 886,20
Produits financiers de participations			602 800,00
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			598,65
Total des produits financiers			603 398,65
Total des charges financières			
RÉSULTAT FINANCIER			603 398,65
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	175,78	5,83	601 512,45
Produits exceptionnels sur opérations en capital			30 000,00
Total des produits exceptionnels			30 000,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			27 000,00
Total des charges exceptionnelles			27 000,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			3 000,00
Impôts sur les bénéfices	26,00	0,87	1 325,00
Total des Produits	3 000,00	100,00	641 636,15
Total des Charges	2 850,22	95,00	38 448,70
RÉSULTAT NET	149,78	4,87	603 187,45
			Bénéfice
			N/S
			603 038
			-99,97
			99,52
			-638 636
			-92,58
			-35 598
			166,77
			38 448,70
			603 187,45
			N/S
			641 636,15
			16,09
			1 325,00
			-1 299
			-98,03
			3 000,00
			-100,00
			-27 000
			-100,00
			-30 000
			-100,00
			30 000,00
			364,21
			30 000,00
			-30 000
			-100,00
			601 512,45
			N/S
			603 398,65
			-603 398
			-100,00
			-99,96
			-30 000
			-100,00
			30 000,00
			364,21
			602 800,00
			N/S
			598,65
			7,26
			603 398,65
			N/S
			-603 398
			-100,00
			-109,28
			2 061
			-72,09
			-7 299
			-2
			-100,00
			14
			2,08
			-77,36
			-7 311
			8 237,50
			100,00
			8 237,50
			100,00
			-5 237
			-63,57

ACTIF

Exercice clos le
30/06/2011
(12 mois)

du 01/10/2009 au 30/06/2010 (09 mois)

[illegible]

PASSIF		Exercice clos le 30/06/2011 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2010 (09 mois)
--------	--	---	---

Capitaux propres		TOTAL (I)		TOTAL (II)		TOTAL (III)		TOTAL (IV)		TOTAL PASSIF (I à V)	
Capital social ou individuel (dont versé : 1 088 000,00)	61,75	1 088 000,00	63,05	1 088 000,00	63,05	1 088 000,00	61,75	1 088 000,00	61,75	1 088 000,00	61,75
101300 CAPITAL APPELE VERSE	0,62	10 880,00	0,63	10 880,00	0,63	10 880,00	0,62	10 880,00	0,62	10 880,00	0,62
Réserve légale	0,62	10 880,00	0,63	10 880,00	0,63	10 880,00	0,62	10 880,00	0,62	10 880,00	0,62
106110 RESERVE LEGALE	0,62	10 880,00	0,63	10 880,00	0,63	10 880,00	0,62	10 880,00	0,62	10 880,00	0,62
Autres réserves	1,25	22 010,65	1,28	22 010,65	1,28	22 010,65	1,25	22 010,65	1,25	22 010,65	1,25
106800 AUTRES RESERVES	1,25	22 010,65	1,28	22 010,65	1,28	22 010,65	1,25	22 010,65	1,25	22 010,65	1,25
Report à nouveau	34,23	603 187,45	0,01	149,78	0,01	149,78	34,23	603 187,45	0,01	149,78	0,01
110000 REPORT A NOUVEAU	34,23	603 187,45	0,01	149,78	0,01	149,78	34,23	603 187,45	0,01	149,78	0,01
Résultat de l'exercice											
Emprunts et dettes	2,16	37 991,50	2,16	37 991,50	2,16	37 991,50	2,16	37 991,50	2,16	37 991,50	2,16
Emprunts et dettes financières diverses	2,16	37 991,50	2,16	37 991,50	2,16	37 991,50	2,16	37 991,50	2,16	37 991,50	2,16
. Associés											
455100 ACOM EXPERTISE											
Dettes fiscales et sociales											
. Etat, impôts sur les bénéfices											
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES											
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires											
445660 TVA DEDUCTIBLE S/ABS											
445870 TVA S/FACT. A ETABLIR											
Autres dettes											
457000 DIVIDENDE A PAYER											
467000 DEBITEUR A COM EXPERTISE											
TOTAL (IV)	2,16	38 000,00	0,09	1 484,80	0,09	1 484,80	2,16	38 000,00	0,09	1 484,80	0,09
TOTAL (III)											
Provisions pour risques et charges											
TOTAL (II)	97,84	1 724 078,10	99,91	1 724 227,88	99,91	1 724 227,88	97,84	1 724 078,10	99,91	1 724 227,88	99,91
TOTAL (I)											
TOTAL (II)											
TOTAL (III)											
TOTAL (IV)											
TOTAL PASSIF (I à V)	100,00	1 762 078,10	100,00	1 725 712,68	100,00	1 725 712,68	100,00	1 762 078,10	100,00	1 725 712,68	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2010 au 30/06/2011

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
30/06/2011
(12 mois)du 01/10/2009
au 30/06/2010
(09 mois)Variation
absolue
(12 / 09)

%

France		Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Chiffres d'Affaires Nets								
Production vente services	706108 PRESTATION COMPTABLE TENUI	3 000,00	3 000,00	100,00	8 237,50	100,00	-5 237	-63,57
	706109 PRESTATION COMPTABLE SURV				2 795,00	33,93	-2 795	-100,00
	706118 PRESTATION JURIDIQUE				2 900,00	35,21	-2 900	-100,00
	706138 PRESTATION SOCIALE				970,00	11,78	-970	-100,00
	706168 PRESTATION SECRETARIAT				1 442,50	17,51	-1 442	-100,00
	708800 PRODUITS ANNEXES	3 000,00	3 000,00	100,00	130,00	1,58	-130	-100,00
							3 000	N/S
France		3 000,00	3 000,00	100,00	8 237,50	100,00	-5 237	-63,57

Autres achats et charges externes		2 138,22	114,71	9 449,28	100,00	8 237,50	100,00	-5 237	-63,57
604200 S/Trait. COMPTABLE & DIRECTION		71,27		7 792,50	94,60	7 792,50		-7 792	-100,00
616000 ASSURANCES		519,00	17,30	719,00	8,73	719,00		-200	-27,81
622700 FRAIS ACTES & CONTENIEUX		654,54	21,80	90,68	1,09	90,68		564	626,67
627800 FRAIS BANCAIRES		102,68	3,40	411,10	4,99	411,10		-309	-75,17
628100 COTISATIONS DIVERSES		862,00	28,73	436,00	5,29	436,00		426	97,71
Impôts, taxes et versements assimilés		686,00	22,87	672,00	8,16	672,00		14	2,08
635110 TAXE PROFESSIONNELLE		686,00	22,87	672,00	8,16	672,00		14	2,08
Autres charges		686,00	22,87	672,00	8,16	672,00		14	2,08
658000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE				2,42	0,02	2,42		-2	-100,00
Total des charges d'exploitation		2 824,22	94,13	10 123,70	122,80			-7 299	-72,08
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		175,78	5,83	-1 886,20	-22,89			2 061	109,28
Produits financiers de participations				602 800,00	N/S	602 800,00		-602 800	-100,00
761100 DIVIDENDES/PARTICIPATIONS				602 800,00	N/S	602 800,00		-602 800	-100,00
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				598,65	7,28	598,65		-598	-100,00
767000 PDUIT S/CESS.VAL.PLAC.				598,65	7,28	598,65		-598	-100,00
Total des produits financiers				603 398,65	N/S	603 398,65		-603 398	-100,00
Total des charges financières									
RÉSULTAT FINANCIER				603 398,65	N/S			-603 398	-100,00
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		175,78	5,83	601 512,45	N/S			-601 337	-99,86
Produits exceptionnels sur opérations en capital				30 000,00	364,21	30 000,00		-30 000	-100,00
775200 PROD CESS ELEM ACTIF CORP CEDES				30 000,00	364,21	30 000,00		-30 000	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				27 000,00	327,79	27 000,00		-27 000	-100,00
675200 VAL NET COMPT ELEM ACTIF CORP CEDES				27 000,00	327,79	27 000,00		-27 000	-100,00
Total des charges exceptionnelles				27 000,00	327,79			-27 000	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				3 000,00	36,42			-3 000	-100,00
Impôts sur les bénéfices		26,00	0,87	1 325,00	16,09	1 325,00		-1 299	-98,03
695000 IMPOTS S/LES STES		26,00	0,87	1 325,00	16,09	1 325,00		-1 299	-98,03

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2010 au 30/06/2011

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

Exercice clos le	du 01/10/2009	Variation	%
30/06/2011	au 30/06/2010	absolue	(12 / 09)
(12 mois)	(09 mois)		

Total des Produits	3 000,00	641 636,15	N/S	-638 636	-98,52
Total des Charges	2 850,22	38 448,70	466,77	-35 598	-92,58
RÉSULTAT NET	149,78	603 187,45	N/S	-603 038	-99,97
	4,97	Bénéfice			

APL

III – Liste des filiales

Notre société détient 1506 ACTIONS sur les 2500 ACTIONS composant le capital social de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros dont le siège social : PARC CADERA SUD 8 RUE APOLLO 33700 MERIGNAC Immatriculée 318623022 RCS BORDEAUX.

APC

IV - Etat des suretés réelles

APC

DEBITEUR

ALIOS CONSEIL PARIS ILE DE FRANCE

404 483 356 R.C.S. BORDEAUX
Adresse : PARC CADERA SUD 8 Rue APOLLO 33700 MERIGNAC
Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX

Pour recevoir un état d'endettement délivré et certifié par le greffier



Type d'inscription	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes conservées
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	23/10/2011	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	23/10/2011	-
Prêts	Néant	23/10/2011	-
Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	Néant	23/10/2011	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	23/10/2011	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	23/10/2011	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	23/10/2011	-
Déclarations de créances	Néant	23/10/2011	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	23/10/2011	-
Publicité de contrats de location	Néant	23/10/2011	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	23/10/2011	-
Gage des stocks	Néant	23/10/2011	-
Warrants	Néant	23/10/2011	-
Prêts et délais	Néant	23/10/2011	-
Biens inaliénables	Néant	23/10/2011	-

4 PC